

AAA AMBULANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 55 Chemin de Saint-Ange
84140 MONTFAVET- AVIGNON

828 934 786 RCS AVIGNON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 01 JUILLET 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Aziz BACHIRI
Monsieur Abdellah EL GOURCH
Monsieur Ibrahim HAFID

Détenant ensemble 150 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AAA AMBULANCE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AAA AMBULANCE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de la durée des fonctions du Président dans les statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Abdellah EL GOURCH de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Ibrahim HAFID
Né à AVIGNON (84) le 20 février 1984
De nationalité française
Demeurant 178 Rue Marie Noël, 84140 MONTFAVET - AVIGNON

HI AB EA

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide de modifier l'article 17 des statuts à l'effet de fixer les nouvelles conditions de nomination du Président sans qu'il y ait lieu de mentionner le nom du nouveau Président.

La mention « le Président est nommé pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de la consultation des associés devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social écoulé » est remplacée par « le Président est nommé sans limitation de durée ».

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MONTFAVET- AVIGNON
Le 01 juillet 2025

Aziz BACHIRI



Abdellah EL GOURCH



Ibrahim HAFID

Bon pour acceptation
des fonctions de président.

